

POSTURE DE L'ACCOMPAGNATEUR

1. Le positionnement institutionnel

11. point de vue réglementaire

- Son supérieur hiérarchique est le chef d'établissement.
- Il connaît le règlement intérieur de l'établissement et le fait respecter. Il contrôle la présence des élèves. Il connaît les consignes de sécurité. Il connaît les personnes à prévenir en cas de danger.
- Il prend conscience qu'il a des enfants en pleine responsabilité.
- Compétence 6 du socle commun : « les élèves doivent connaître les règles de vie collective et comprendre que toute organisation humaine se fonde sur des codes de conduite et des usages dont le respect s'impose, ils doivent savoir ce qui est interdit et ce qui est permis, ils doivent connaître la distinction entre sphère professionnelle publique et privée ». « Chaque élève doit être capable de respecter les règles, de communiquer et de travailler en équipe, d'évaluer les conséquences de ses actes ». « La vie en société se fonde sur le respect de soi, le respect des autres, le respect de l'autre sexe, le respect de la vie privée, la volonté de résoudre pacifiquement les conflits, la conscience que nul ne peut exister sans autrui ».

12. question déontologique

- Il se place en adulte responsable et bienveillant, neutre envers les élèves et loyal envers l'institution
- Il peut être amené à recevoir les commentaires des élèves sur leur vie dans l'établissement et pendant les cours... mais il s'impose un devoir de neutralité absolue.

13. relayer l'info.

- Il s'attache à construire une relation conviviale et respectueuse avec les élèves qui lui sont confiés. Cette relation, hors du cadre strictement scolaire, est un biais par lequel la communauté éducative s'enrichit d'une plus grande connaissance de chaque jeune. L'accompagnateur témoigne, en particulier auprès des professeurs, de la qualité de la relation construite.
- Il aide à identifier des difficultés particulières chez certains élèves et en informe les professeurs concernés (ou le professeur coordonnateur ou le professeur principal).
- Toutes les informations dont il a connaissance doivent être relayées à qui de droit (chef d'établissement, CPE, assistant social, prof, etc.). Dans cette perspective, l'accompagnateur connaît les différents interlocuteurs dans un établissement.

2. Le positionnement pédagogique

21. les compétences disciplinaires

- Il s'en réfère aux professeurs pour déterminer le niveau d'aide qu'il est en capacité d'apporter aux élèves, compte tenu de ses propres compétences.
- Il ne se situe pas dans une logique d'études surveillées au sens classique du terme. Il aide les élèves à travailler en apportant à chacun ce dont il a le plus besoin pour progresser.

22. apprendre à apprendre

- Pilier 7 : « chaque élève doit connaître les processus d'apprentissage, ses propres points forts et faiblesses ». « Les principales capacités attendues d'un élève autonome sont les suivantes : s'appuyer sur des méthodes de travail (organiser son temps et planifier son travail, prendre des notes, consulter spontanément un dictionnaire, une encyclopédie, ou tout autre outil nécessaire, se concentrer, mémoriser, élaborer un dossier, exposer) ; savoir respecter des consignes ; être capable de raisonner avec logique et rigueur ». « Chacun doit avoir la volonté de se prendre en charge personnellement, d'exploiter ses facultés intellectuelles et physiques. Chacun doit avoir conscience de la nécessité de s'impliquer, de rechercher des occasions d'apprendre ». « Il s'agit d'apprendre à passer des idées aux actes ».

- il guide sans donner la réponse
- Il aide les élèves à se placer dans une logique à long terme, centrée sur les connaissances et les acquis fondamentaux.

23. la question de l'exemplarité et le statut de l'erreur

- Il sait que l'exemple donné prime parfois sur les discours : ce qui ne signifie pas qu'il fait à la place de l'élève en lui montrant.
- Il manifeste une envie d'apprendre. Il sait que l'enfant apprend beaucoup en suivant l'exemple donné par l'adulte. Il dit les questions qu'il faut se poser. Il ne dit pas « tu dois faire ça ! » mais, par les questions qu'il pose lui-même en se plaçant dans l'attitude de quelqu'un qui apprend, il permet à l'élève de se positionner, par imitation, dans l'attitude de quelqu'un qui prend du recul et structure ainsi sa pensée.
- Il est, aux yeux des élèves, un adulte qui est passé par l'école. Son attitude démontre que l'école lui a permis de grandir, de s'épanouir et de se cultiver. À ce titre, il relève les erreurs de raisonnement, les erreurs orthographiques, les erreurs en rapport avec la culture commune...
- Il se sert de l'erreur dans un processus d'apprentissage, et non dans un processus d'évaluation ou de sanction. Il ne méconnaît donc pas les erreurs, ni ne les stigmatise.

3. La connaissance des adolescents

31. différenciation

- Il sait qu'il existe plusieurs sortes d'intelligence et de sensibilité. Il en tient compte pour aider les élèves à se mettre au travail.
- Il n'établit entre les élèves ni préférence affichée, ni hiérarchie.
- Il cherche pour chacun le mode d'apprentissage le plus adapté.

32. valorisation

- Il a le souci de valoriser les progrès de l'élève et de l'aider à renforcer son estime de soi. Il félicite.

33. motivation

- La question du sens et de la motivation : il est patent qu'un élève travaille mieux s'il comprend le sens de ses efforts. On peut lui expliquer le sens qu'il peut trouver au travail qui lui est prescrit. Mais là encore, la force de l'exemple donnée par l'adulte sera supérieure à toute explication. Il importe pour cela que l'adulte témoigne qu'il trouve pour lui-même du sens et du bonheur à faire ce qu'il fait, là maintenant, en présence du jeune.